



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2010 à 18h30

BATIMENTS COMMUNAUX

COMMISSION DES BATIMENTS : REUNION DU 8 AVRIL 2010

(Joël COTREL, rapporteur)

La commission des bâtiments, réunie le 8 avril 2010, a visité les bâtiments suivants et propose :

- École maternelle : la réfection des peintures du hall d'entrée et de la garderie. La demande de stores pour la classe de Madame LEROY n'est pas retenue.
- École élémentaire : réfection des sanitaires avec création de toilettes handicapées.
- Salle du Parc : la commission souligne la qualité de la réhabilitation de ce bâtiment effectuée par le personnel communal.

- Bureau de Poste : les employés entrant désormais par l'entrée « public », la Poste a sollicité d'une part, la clôture de l'espace de l'ancienne cabine téléphonique et d'autre part, un lieu pour stocker les vélos des facteurs. Sous réserve que ce recoin offre assez d'espace, il sera proposé à La Poste comme abri à vélos et fermé par un rideau métallique.
- Atelier municipal : une extension des locaux d'environ 155 m² par l'arrière du bâtiment avec la réalisation, pour le chef d'équipe, d'un bureau au-dessus de la salle de cantine. Selon certains, ce travail peut être réalisé en régie.

Du fait de mouvements au sein de l'équipe technique et de l'occupation des locaux scolaires durant une partie des vacances scolaires, il est impératif de prioriser les travaux car l'ensemble ne pourra être réalisé d'ici la prochaine rentrée scolaire.

CONTRÔLE D'ACCES : MAIRIE ET GYMNASE DU PETIT BOIS

délibération 2010/29

(Joël COTREL, rapporteur)

Lors de la séance du 8 décembre 2009, le conseil municipal validait, à titre d'essai, un dispositif pour l'accès contrôlé du bâtiment de la mairie.

Le système, qui est expérimenté depuis presque quatre mois, satisfait l'ensemble des utilisateurs et Madame le maire propose d'équiper entièrement la mairie et le gymnase du Petit Bois.

L'offre de la société AUTAN SYSTEMS comprend :

- un équipement de base : outil de programmation, logiciel et formation 2 590 € HT,

- un cylindre de serrure par porte dont le coût varie entre 470 € et 670 € selon la longueur, la résistance et le type de porte,...
- le transpondeur : 37,50 € HT

Pour le gymnase du Petit Bois, les associations sportives recevraient quelques transpondeurs pour les besoins des professeurs et des dirigeants. Si elles en souhaitent d'autres (club de tennis), l'investissement sera à leur charge.

Seule la mairie peut assurer la programmation des transpondeurs ce qui signifie qu'elle maîtrise l'accès aux bâtiments. Un règlement sera cependant établi pour l'ensemble des utilisateurs des transpondeurs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *décide d'équiper les bâtiments de la mairie et du gymnase du Petit Bois du système de contrôle d'accès proposé par la société AUTAN SYSTEMS, dans la limite d'un budget de 7 000 €,*
- *décide de financer cette opération à l'article 21318 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

COMMISSION VOIRIE : REUNION DU 29 MARS 2010

(Joël COTREL, rapporteur)

Lors de la réunion du 29 mars 2010, la commission voirie a étudié les points suivants et propose :

- rue Henri Philippe : la pose de deux coussins berlinois qui, avec le ralentisseur déjà en place, devraient suffire à réduire la vitesse des automobilistes. A l'intersection de la rue Henri Philippe avec la rue de la Gare, un passage piétons doit pouvoir être réalisé en passant sur l'îlot central.
Les projets seront présentés à la commission sécurité de la CDC du Valès dunes.
- Lotissement Le Parc : l'impasse des Eglantiers est endommagée mais elle ne figure pas au programme voirie de la CDC du Valès dunes. Aussi conviendrait-il de boucher les ornières dans l'attente d'une réfection complète.
Concernant les trottoirs de la rue Jacques Brel, un traitement s'avère nécessaire.
- Liaison piétonne lotissement FRANCELOT : en busant le fossé le long de la RD 613, une bande de 2 m de large, qu'il conviendrait de sécuriser, serait disponible pour réaliser une liaison piétonne entre les hameaux de Cagny et la rue Henri Philippe.
Le projet sera élaboré en liaison avec le conseil général et présenté à la CDC du Valès dunes au titre de la sécurité.
- Rue de l'Etoile : pour cette voie inscrite au programme 2011 de la CDC et utilisée par les poids lourds, une chaussée dite lourde est nécessaire. Quant aux trottoirs à réaliser des deux côtés de la voie, un revêtement en gravillons paraît suffisant.
- Rue de l'Orangerie : excepté une dégradation dans le virage d'entrée, la chaussée et les trottoirs sont en bon état. Une incorporation de cette voirie et de ses dépendances dans le domaine communal est recevable avec l'aval de la CDC du Valès dunes.

Après cet exposé, Monsieur HAUGUEL s'étonne que la commission n'ait pas étudié les problèmes de sécurité rue de la Gare et route de Troarn pour lesquels une demande est formulée depuis plusieurs mois.

Après discussion, il est arrêté que la commission sécurité de la CDC du Valès dunes sera saisie de ces dossiers.

Madame DE NEEF demande à nouveau le déplacement du panneau signalant la priorité de circulation, rue de la Poste, au niveau du rétrécissement de la chaussée.

Madame le maire chargera le personnel communal de ce travail.

EFFACEMENT DE RESEAUX : RUE DE L'ETOILE

délibération 2010/32

(Joël COTREL, rapporteur)

La réfection de la voirie de la rue de l'Etoile est inscrite au programme 2011 de la CDC du Val ès dunes sous réserve que la commune réalise préalablement l'effacement de réseaux.

Le dossier établi par le SDEC (Syndicat Intercommunal d'Energies et d'Equipeement du Calvados) pour l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de téléphone, est alors présenté au conseil municipal.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 66 366,04 € TTC.

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont 55 % pour le réseau d'électricité, 55 % pour l'éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 36 422,64 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- électricité : 6 070,50 €
- éclairage : 24 862,50 €
- télécommunication : 5 489,64 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,*
- *sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,*
- *souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4^{ème} trimestre 2010, et informe le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification : réfection de la voirie de la rue de l'Etoile en 2011 par la CDC du Val ès dunes,*
- *prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau,*
- *s'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération,*
- *prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA,*
- *s'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 664,70 €,*
- *autorise Madame le maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,*
- *prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.*

HALTE FERROVIAIRE DE FRENOUVILLE – CAGNY : REUNION DU 8 AVRIL 2010

(Joël COTREL, rapporteur)

La halte ferroviaire de Frénouville – Cagny est desservie par 122 trains TER par semaine (11 aller/retour par jour) et connaît un trafic d'environ 11 voyageurs par jour.

Le projet de rénovation de la halte ferroviaire prévoit la démolition du bâtiment voyageurs transformé aujourd'hui en logement loué à des particuliers. De l'espace sera ainsi libéré pour accueillir les nouvelles installations.

Le coût du projet ne doit pas dépasser 350 000 € dont 50 000 € pour la démolition et sera financé à hauteur de 50 % par la Région, 25 % par la SNCF et 25 % par les communes de Frénouville et Cagny. La commune de Soliers sera également sollicitée pour un partenariat.

La halte ferroviaire pourrait être opérationnelle en 2012.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

délibération 2010/34

Par délibération n° 2010/2 en date du 12 janvier 2010, le conseil municipal décidait de modifier le plan d'occupation des sols et une consultation était lancée.

Madame le maire communique le résultat de la consultation et propose de retenir l'agence SCHNEIDER pour un montant de 2 150 € HT soit 2 571,40 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *retient l'agence SCHNEIDER pour la modification du POS,*
- *décide de financer ce projet à l'article 202 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

LOTISSEMENTS FRANCELOT ET PHILIPPE : DENOMINATION DES VOIES

délibération 2010/36

Par délibération n° 2008/116 en date du 21 octobre 2008, le conseil municipal dénommait les voies des lotissements FRANCELOT et PHILIPPE.

Pour des commodités d'usage, Madame le maire propose de modifier certaines appellations en ajoutant le mot « rue » pour :

- la Loge Vinian
- le Clos du Sieur
- le Grand Chemin
- la Faiscamp.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *entérine la proposition de Madame le maire,*
- *décide de dénommer les voies et place des lotissements ainsi qu'il suit :*

- *lotissement FRANCELOT (habitations)*
 - ↳ voies principales :
 - A : rue des Coursions

B : rue des Bréholles
C : rue de Grantot

↪ voies secondaires :

A : rue du Clos Neuf
B : rue du Camp Martel

↪ voies tertiaires

A : rue des Petites Haies
B : chemin du Facteur
C : rue de la Loge Vinian
D : rue du Clos du Sieur
E : rue du Petit Bois
F : rue du Faiscamp
G : rue du Placan

↪ placette : place André GAUDERLOT

- lotissement PHILIPPE (zone d'activités)
↪ rue du Grand Chemin

- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE : REUNION DU 22 MARS 2010 ET SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

L'objectif de la réunion du 22 mars 2010 était la préparation de la semaine du développement durable.

Pour animer cette semaine, la commission communale a :

- réalisé, dans le hall de la mairie, une exposition sur le compost,
- organisé, pour les enfants de l'école élémentaire, une opération de récupération de piles usagées. Huit enfants y ont participé et ont ramené 80 kg de piles. Tous ont été récompensés et recevront un diplôme qui leur sera remis à l'école,
- les cinq composteurs restants ont été retirés et d'autres sont en commande.

(La séance est interrompue de 20h40 à 20h50)

AFFAIRES FINANCIERES

SALLE DU PARC : TARIFS LOCATION

délibération 2010/37

La salle du Parc étant bientôt achevée, Madame le maire propose de la louer aux habitants de Cagny et invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location.

Un large débat s'instaure, tout d'abord, sur la pertinence de louer cette salle située en zone d'habitations, même si un contrôleur de décibels était installé.

Après délibération, le conseil municipal,

- à la majorité (12 POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTION), décide de louer la salle à la condition qu'elle soit équipée d'un contrôleur de décibels lié à un coupe-circuit électrique,

- à l'unanimité (8 ABSTENTION), fixe le prix de la location avec vaisselle et ménage à la charge des preneurs à 150 €,
- demande à Madame le maire d'établir un règlement de location,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

CONSEILS D'ECOLE : ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Ecole élémentaire : le conseil d'école concernait principalement

- la présentation du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) qui concerne l'hygiène et la sécurité dans les écoles,
- la mise en place des stages de remise à niveau durant les vacances de Pâques,
- le point sur les activités et les projets de sortie. Cette année les enfants se rendront le 11 juin à Paris
- association ELA : l'école a participé à la dictée de l'association ELA et elle est ravie d'avoir été choisie par l'association ELA pour envoyer un élève à Paris pour recevoir le prix « ambassadeur » en présence de Zinédine ZIDANE le 6 mai 2010.

- Une rencontre sportive avec Frénoville est également programmée sur le thème « Mets tes baskets ».

Ecole maternelle : au cours du conseil d'école du 29 mars 2010,

- la présentation du DUER n'a pas suscité d'observations particulières,
- la sortie scolaire est prévue à l'aquarium de Saint Malo le 18 mai.

SPORTS – CULTURE – ANIMATION - JEUNESSE

COMMISSION DES SPORTS – LOISIRS – CULTURE : REUNION DU 12 AVRIL 2010

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Lors de la réunion du 12 avril 2010, la commission sports-loisirs-culture s'est rendue à l'espace sportif du Petit Bois pour étudier :

- la rénovation des courts extérieurs de tennis : *délibération 2010/39*

La dégradation de la surface des deux courts extérieurs de tennis s'est accentuée du fait des intempéries de cet hiver et la rénovation des équipements s'impose.

Le club de tennis suggérait d'attendre 2011 pour procéder à la réfection des deux courts puisqu'au budget 2010, un seul terrain était programmé. Maintenant, si la réfection du sol du gymnase n'est pas réalisée cet été, comme prévu initialement, un court extérieur pourrait être fait car il est nécessaire qu'il reste un minimum d'équipements utilisables pour le fonctionnement du club.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la réfection d'un court extérieur de tennis,
- autorise Madame le maire à lancer une consultation pour ces travaux,
- charge Madame le maire de solliciter des subventions auprès du Conseil général, de la Fédération Française de Tennis par le biais du club de tennis,

- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

Par ailleurs, le conseil municipal donne son accord pour la pose d'un filet ou d'un grillage sur le grillage du court extérieur de tennis jouxtant le terrain mis en libre service pour éviter l'envoi des ballons sur les terrains de tennis.

(départ de Lucienne FIGUEIREDO)

- gymnase du Petit Bois : dans la salle multisports, un des emplacements de poteau de tennis n'est pas creusé assez profond d'où un filet de tennis non horizontal.
- tables de ping-pong : pour que ces équipements soient utilisés, il est proposé de remplacer le filet en métal détruit par un filet en béton et de gravillonner l'espace sportif.
- terrain de football : il est très bosselé et demande à être remanié dans son intégralité.

BIBLIOTHEQUE : DEMANDE D'EQUIPEMENTS

délibération 2010/40

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Au titre de l'année 2010, outre le crédit de fonctionnement pour l'achat de livres de 2 € par habitant soit 3 000 € pour lequel s'est engagée la commune envers le BDP (Bibliothèque Départemental de Prêts), une demande d'équipements a été présentée et seuls les équipements suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

- l'achat d'un chariot pour faciliter le rangement des livres : 400 €
- une exposition sur l'Asie – coût du transport : 150 €
- la venue d'une conteuse pour le festival des 4 éléments : 300 €
- l'acquisition d'un logiciel de gestion : 1 500 €.

Bien que le succès des expositions ne soit pas avéré, les élus, suivant l'engagement pris, acceptent le renouvellement d'une exposition cette année. A l'issue, un bilan sera dressé.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- *entérine la proposition d'achat d'équipements,*
- *décide d'imputer la dépense en section d'investissement pour le chariot à l'article 2188 et pour le logiciel informatique à l'article 205, les autres postes de dépenses concernant la section de fonctionnement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2010

La réunion du 18 mars concernait principalement le vote du budget mais le conseil syndical a également décidé l'acquisition de deux camions à ordures ménagères, de conteneurs « jaunes » et de composteurs (prix usager 20 €), des tarifs de la déchèterie, de la création de deux postes « CUI-CAE » et a validé les regroupements des bennes à déchets verts.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a été majorée de + 10,37 % pour l'année 2010.

INAUGURATION DE LA DECHETERIE

Environ 400 personnes étaient présentes pour l'inauguration de la déchèterie qui s'est déroulée le vendredi 2 avril en présence de représentants de l'Etat, de la Région, du Département et des communes, du personnel communal et des entreprises ayant travaillé sur le site.

A cette occasion, Monsieur GRENTE a cité Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

BENNES A DECHETS VERTS

Le regroupement des bennes à déchets verts a été validé par le conseil syndical lors de la séance du 18 mars mais il ne convient pas à Cagny.

Monsieur GRENTE, président du SMEOM, accepte cependant tout changement sous réserve que les communes concernées, c'est-à-dire Cagny, Frénoville, Emiéville et Banneville la Campagne, conviennent d'un arrangement.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis l'ouverture de la déchèterie, les conteneurs à ordures ménagères ont été supprimés et à leur place ont été matérialisées des places de parking pour handicapés.

Après la collecte de ce matin, on constate que :

- la propreté des anciens lieux de dépôt est à peu près respectée excepté pour l'impasse des Blés,
- le panneau indiquant le lieu de dépôt des sacs poubelles n'est pas bien placé : à revoir.
- le changement intervenu au niveau de la collecte à domicile n'a pas été compris par tous les habitants. Il est nécessaire de refaire de l'information et la réunion publique prévue le mercredi 28 avril prochain sera propice à cela.

CDC DU VAL ES DUNES : REUNION PUBLIQUE DE CAEN METROPOLE

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le syndicat mixte de Caen-Métropole présentait, au cours de la réunion publique du 8 avril, les orientations de son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) définies dans le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) pour les 20 ans à venir.

Caen, « capitale en Normandie » doit affirmer son statut de métropole, renforcer son statut d'agglomération, tout en préservant un territoire, composé de vastes espaces agricoles et naturels ouverts sur la mer, qui s'appuie sur un réseau de pôles urbains grâce à une nouvelle mobilité.

Le SCOT, labellisé « grenelle de l'environnement », fait partie intégrante de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'estuaire de la Seine et doit mettre en cohérence les politiques d'aménagements à l'échelle de la Basse-Normandie.

La CDC du Val ès dunes est tenue de développer son territoire dans le respect du SCOT qui y prévoit deux pôles d'activités « Argences-Moult » et « Frénoville-Cagny ».

(départ de Laurence MAUREY)

AFFAIRES DIVERSES

PRESENCE VERTE

Pour information, Madame le maire indique que le CCAS a signé une convention de partenariat avec Présence Verte.

Par le biais d'une téléalarme, les personnes isolées, âgées mais aussi handicapées ou fragilisées, ont la possibilité de vivre à domicile en sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

CHEMINS DE RANDONNEE

Monsieur HAUGUEL indique que le balisage du chemin de randonnée, effectué par le personnel communal, est à programmer maintenant. Cependant, en raison du départ de Monsieur ARSENE qui avait participé à la journée formation, il convient qu'une autre personne soit affectée à cette tâche sachant que Madame ENEE de Frénouville peut lui apporter son concours.

Monsieur MADELAINE sera sollicité.